

MASTER MUSEOLOGIE, MUSEO-EXPOGRAPHIE

Année 2026-2027

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Faculté des Sciences Économiques, Sociales et Juridiques



Hubert Robert, *Projet pour la Transformation de la Grande Galerie du Louvre*, 1796, huile sur toile, Paris, Musée du Louvre.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
MUSEION	3
CALENDRIER 2026-2027	5
MAQUETTE DE FORMATION.....	6
STAGES	11
GUIDE-CONFERENCIER.....	15
DISPOSITIFS PARTICULIERS	17
ORIENTATIONS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS	19
PLAN DE LA FONDERIE	21
CONTACTS.....	23

NOTA BENE :

Ce document explicite le contenu de votre formation et est à conserver précieusement. Dans une société de la formation tout au long de la vie il vous sera éventuellement demandé pour une Validation des Acquis de l'Expérience, en cas d'évolution professionnelle à l'étranger suite à une mobilité en Europe ou ailleurs... L'université ne sera pas nécessairement en capacité de vous fournir ces informations au moment où vous en aurez besoin : conservez ce livret !

MUSEION

Cette association a pour but de regrouper les étudiant.e.s en Master Muséologie, muséologie-expographie de l'Université de Haute-Alsace (La Fonderie - Mulhouse) afin de :

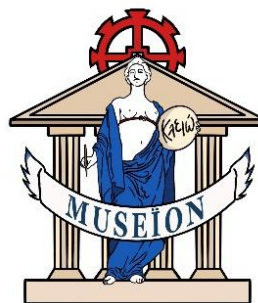
- Créer de l'entraide et dynamiser la vie sociale entre les étudiant.e.s de la filière.
- Représenter et promouvoir notre filière au sein de l'Université et à l'extérieur
- Favoriser l'ouverture culturelle de ces étudiant.e.s en partageant et en organisant des événements, activités, sorties et voyages culturels.
- Favoriser l'intégration des nouveaux étudiant.e.s au sein de l'Université et de la filière.
- Faire connaître l'actualité muséale à travers divers événements, conférences, soirées.

Vous retrouverez toutes les informations sur les activités à venir sur :

- la page **Instagram** @museion_mulhouse : https://www.instagram.com/museion_mulhouse/
- sur **Facebook** « Muséion - Association des étudiants en Muséologie de Mulhouse » : <https://www.facebook.com/museionmulhouse>
- sur **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/in/association-mus%C3%A9ion-aa0495264/>

Bureau de l'association :

- Président : Paul MURY
Vice-Présidente : Laurette FRIANT
- Secrétaire : Louise STOCKY
Vice-Secrétaire : Marie SUTTER
- Trésorière : Valentine ANSTETT
Vice-Trésorier : Aloïs JOUVENCEAU
Vice-Trésorière : Dorène FLEURY



Pour tout renseignement :
museion.asso@gmail.com

CALENDRIER

2026-2027

Rentrée du Master et début des cours (M1/M2)	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
Rendu des fiches pédagogiques au secrétariat	Vendredi 25 septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Du samedi 24 octobre au lundi 2 novembre 2026 au matin
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2026 au matin
Examens du S1	Du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre 2026
Jury	M1 - Jeudi 11 février 2027 M2 - Jeudi 25 février 2027
M2 – Saisie de votre fiche de stage validée par le directeur de mémoire	Vendredi 12 février 2027
Vacances d'hiver	Du samedi 27 février au lundi 8 mars 2027 au matin
M2 – Début du Stage	Lundi 1^{er} mars 2027
M1 - Saisie de votre fiche de stage validée par le tuteur universitaire	Lundi 15 mars 2027
Fin des cours semestres pairs	M1 : 9 avril 2027 M2 : 19 février 2027
Examens semestres pairs	M1 : 12 au 16 avril 2027 M2 : 22 au 26 février 2027
M1 – Début du Stage	Lundi 19 avril 2027
M1 - Délai limite de rendu des rapports	Vendredi 18 juin 2027
M2 - Délai limite de rendu des mémoires	Lundi 30 août 2027
Jurys	M1 : Jeudi 8 juillet 2027 M2 : Jeudi 22 octobre 2027
Session de rattrapage S1 + S2 + S3	septembre 2027

MAQUETTE DE FORMATION

Semestre 1			CM	TD
UE1	Muséologie générale	Introduction à la muséologie	12	
		Historiographie et épistémologie du patrimoine	12	
		Théorie et fondamentaux de la médiation culturelle		12
		Interprétation des collections et des sites patrimoniaux	18	
		Enjeux contemporains du patrimoine 1/2		12
UE2	Muséo-expographie	Initiation aux grands principes de l'exposition	12	
		Méthodologie de l'exposition		12
		Mise en situation professionnelle - Projet		24
UE3	Administration et gestion des patrimoines	Introduction au Droit public, Droit des collectivités territoriales	18	
		Droit du patrimoine	14	
		Rédaction administrative, note de synthèse		12
		Préparation à l'insertion professionnelle		12
		Langue étrangère pour les patrimoines		18
		Droit de l'image et de la propriété intellectuelle	-	12
			86	114

Semestre 2			CM	TD
UE1	Connaissance et conservation des patrimoines	Conservation préventive et curative		12
		Histoire des musées et des collections	24	
		Problématiques patrimoniales appliquées	12	
		Enjeux contemporains du patrimoine 2/2		12
		Eléments d'histoire de l'art et de l'architecture	12	
		Patrimoine immatériel		6
UE2	Médiation culturelle	Connaissance des publics		18
		Médiation culturelle appliquée		18
		Méthodologie et pratique de la médiation orale		12
		Langue étrangère pour les patrimoines		18
UE3	Outils documentaires du patrimoine	Objets, matériaux et techniques : méthodes d'identification		12
		Méthodologie et techniques documentaires		12
		Inventaire du patrimoine		6
		Traitement des archives de musées, des archives scientifiques		6
UE5	Professionnalisation	Connaissance du milieu professionnel		12
		Mise en situation professionnelle - Projet		24
		Stage d'application pratique		
			48	168

Semestre 3			CM	TD
UE1	Régie et gestion des collections	Régie des collections	24	
		Gestion de l'image fixe ou animée		12
		Echange contrôlé des données patrimoniales (CIDOC - CRM)		8
UE2	Management d'une structure patrimoniale	Stratégie de communication		10
		Connaissance et analyse du territoire	18	
		Introduction à la gestion financière des patrimoines		12
		Gestion des ressources humaines		12
		Langues étrangères vivantes (LANSAD)		24
UE3	Collections : conservation, valorisation	Conservation et restauration du patrimoine		30
		Muséographie, aménagement des espaces et des sites patrimoniaux	24	
		Conception expographique (1/2)	12	
UE4	Médiation numérique des patrimoines	Médiation numérique	12	
		Bases de données et représentation	8	8
		Techniques d'éditions		12
		Administration de sites Web		12
UE5	Recherche en muséologie	Recherche appliquée au patrimoine	6	
		Méthodologie du mémoire et écriture		7
			104	147

Semestre 4			CM	TD
UE1	Management d'une structure patrimoniale	Administration et développement d'une structure muséale, promotion du tourisme culturel		24
		Montage et gestion de projets culturels		12
		Sûreté des publics et des collections		8
UE2	Administration culturelle	Actualités patrimoniales	12	
		Archéologie industrielle et post industrielle	12	6
		Conception expographique (2/2)	12	
		Politiques publiques de la culture en France et en Europe	24	
UE3	Professionnalisation	Recherche appliquée au patrimoine	6	
		Préparation aux concours du patrimoine	12	
		Méthodologie du mémoire et écriture		7
		Stage d'application pratique		
			78	57

STAGES

Modalités du stage :

- Durée : de **deux à trois mois** en **première année** et de **quatre à six mois** en **deuxième année**.
- Recherche du lieu de stage : Conformément au décret du diplôme de Master elle vous incombe en accord avec le responsable de parcours tant pour la prise de contacts que la mise en place de la mission.

☞ Il vous faudra envisager au moins trois contacts. Un courrier de motivation et un CV initieront cette démarche. Un contact téléphonique et un entretien seront indispensables pour finaliser la **fiche de stage**. Un courrier mal rédigé ou trop standard entraîne généralement un refus. Il faut se montrer accrocheur. Montrez votre intérêt pour cette structure en particulier et l'intérêt que vous représentez pour elle.

☞ Attention aux offres des plateformes en ligne Emplois/Stages. Elles correspondent souvent à des emplois et ne peuvent de ce fait être validées par l'université. Vous candidatez à ces offres à vos risques et périls.

• Critères d'acceptation par votre responsable de parcours :

- ☞ Un **thème de mission en lien avec votre projet professionnel** et vos études antérieures et qui ne soit pas un emploi d'exécution déguisé (secrétariat, accueil de classes et de visiteurs, billetterie...)
- ☞ Un organisme d'accueil **conforme à la thématique du parcours**, dotée d'une équipe de **permanents qualifiés et confirmés**
- ☞ **Vous serez le seul étudiant du Master Muséologie, muséo-expographie de votre niveau en stage dans le service concerné du lieu choisi**

• Votre premier contact : pas de précipitation mais commencez votre recherche **dès octobre**

Vous devez faire preuve de votre professionnalisme dès le moment du premier contact qu'il est toujours souhaitable de poursuivre d'un entretien. Il serait dommage de vous compromettre tout de suite dans le milieu professionnel. Vous serez amené à croiser plus tard toutes les personnes avec qui vous entrez en relation : tenue correcte et niveau de langue soigné, CV correctement renseigné, connaissance des détails de votre cursus, de la thématique de l'établissement visé, précision et fiabilité des renseignements donnés et collectés sont indispensables.

• Gestion de la période choisie : en M1 attention à ne pas dépasser la mi-mai pour un début de stage. Le fonctionnement de votre scolarité et votre nécessaire inscription en M2 requiert que vous soyez impérativement évalué début juillet. En M2 aucune convention ne sera signée pour un stage dépassant le mois de septembre (impossibilité de soutenir dans l'année universitaire entamée).

Comment dois-je établir ma convention de stage ?

1 - Madame Kpodeme vous fournira une fiche de stage à remplir avec votre contact (futur tuteur, responsable d'établissement) que vous remettrez au secrétariat après en avoir discuté avec votre responsable de formation (accord préalable obligatoire)

2 - *A partir de PStage* (accessible depuis e-services) vous remplirez une notice de stage grâce à la fonction « créer une nouvelle Convention ». Vous suivrez les étapes du guide d'utilisation que vous fera

parvenir Madame Kpodeme. Vous ne pourrez pas imprimer votre convention, seul le secrétariat pourra le faire après que vous aurez fourni votre attestation d'assurance.

Une attestation d'assurance obligatoire « responsabilité civile »

Ce document obligatoire est à remettre au secrétariat. Il devra être établi à votre nom (bénéficiaire) et couvrir : la totalité de la période de stage, l'activité « stage », l'activité « stage à l'étranger » si tel est votre cas, et les dommages provoqués de votre fait sur les lieux d'activité de votre stage. Ces mentions peuvent être rajoutées « à la main », l'assureur devra alors signer à côté de ces ajouts pour en assurer la validité.

Comment calculer durée et gratification (rémunération)

En M1 : 2 mois minimum correspondent à 280 heures : $[(35 \times 4) \times 2]$ et **3 mois maximum** correspondent à 420 heures : $[(35 \times 4) \times 3]$

En M2 : la durée légale maximum est de 6 mois soit 924h de présence effective (c'est-à-dire ne tenant pas compte des jours fériés non travaillés). Ces heures sont calculées de la façon suivante : une journée de présence est équivalente à 7 h, 1 mois à 22 jours [soit 22 jours X 6 mois X 7 h = 924 h].

En fonction de la proposition de votre organisme d'accueil et en accord avec lui vous pouvez calculer votre présence en nombre de mois selon le calendrier ou si vous souhaitez allonger un peu votre présence calculer la durée en heures de présences effectives ce qui peut parfois amener un peu au-delà de 6 mois calendaires.

La gratification est obligatoire pour un stage en France dès lors que votre stage est supérieur à **308h**. Vous pouvez faire une simulation grâce au calculateur que vous trouvez sur le site internet du gouvernement : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R40280>

Vous êtes rémunérés à l'heure selon un taux qui est, au 1^{er} septembre 2025, de 4,35€. Lorsque vous calculez votre gratification mensuelle vous devez retrancher les jours fériés (non travaillés).

Pour plus de précisions, voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131>

Est-ce que je peux effectuer un stage à l'étranger ?

Les stages à l'étranger sont encouragés et bénéficient de bourses de mobilité. Ils requièrent un niveau de langue propre à convaincre un établissement d'accueil de vous prendre, la production d'un certificat TOEIC au niveau C1 serait l'idéal. Les pays francophones se montrent très accueillants (Canada, Suisse, Belgique). C'est un projet à poser **dès la première année** et qui nécessitera de vérifier la fiabilité de la destination (pas de conventionnement dans les pays classés à risques) d'accomplir des démarches spécifiques pour votre couverture sociale, et notamment prévoir une couverture spécifique (dépassement d'honoraires, rapatriement...).

Financement : <http://www.uha.fr/linternational/mobilites/partir-a-letranger/aides-financieres-aux-mobilites/>

Le financement peut conjuguer une aide de **la Région Grand Est** et le dispositif **Erasmus**. Vous pouvez également solliciter la fondation Pierre et Jeanne Spiegel de Mulhouse, sur projet et dossier : https://www.le-site-de.com/fondation-pierre-et-jeanne-spiegel-mulhouse_51272.html

Bourse de stage **OFAJ** pour l'Allemagne (1 à 3 mois) : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>

Est-ce que je peux obtenir une prolongation de stage ?

La réponse est non si vous avez déjà effectué le délai maximum cité plus haut pour chaque année. La loi sur les stages ne permet en aucune manière de dépasser la durée de conventionnement (de faire deux stages par exemple).

La réponse est oui si vous n'avez effectué que deux mois en M1 ou quatre mois en M2 à condition que la prolongation réponde à un projet précis. Elle **ne peut être demandée au-delà du 15 juin**.

Est-ce que je peux démissionner de mon stage ?

Oui vous pouvez toujours mettre fin à votre stage avant la date prévue initialement mais cela est très rarement à votre avantage. Le milieu culturel est étroit et vous recroiserez inévitablement les personnes avec lesquelles vous avez travaillé. Un comportement respectueux de votre part est donc une base indispensable pour votre future carrière. En cas de rupture de votre convention de stage, vous devez impérativement avertir votre tuteur universitaire et justifier de vos motifs. Votre départ doit se négocier à l'amiable entre votre établissement et votre tuteur universitaire et faire l'objet ensuite d'une demande d'avenant de votre part dont seule la signature pour toutes les parties vous donnera la date de votre départ. Si la durée totale du temps effectué s'avère inférieure au minimum de deux mois votre stage ne pourra pas être validé et dans la mesure il n'existe pas de deuxième session, votre année universitaire ne pourra pas être validée. Si vous avez rompu la convention en raison de problème sérieux au sein de votre établissement d'accueil, votre tuteur universitaire trouvera avec vous une solution pour compenser le temps non effectué. **Vous êtes engagé dans une relation contractuelle parce que vous avez signé une convention de stage qui est un contrat.** Vous devez donc bien lire ce document et comprendre les devoirs qui vous incombent.

Pour vous aider :

. Le cours « Préparation à l'insertion professionnelle » en M1 vous donnera les outils pour préparer des candidatures efficaces.

. Votre responsable de parcours vous conseillera ou vous recommandera auprès d'établissements correspondant à vos projets si cela est nécessaire.

. Sur la plateforme Moodle vous trouverez de nombreux éléments pour vous aider dans vos démarches, conventions modèles et infos pratiques : sur le site de l'UHA onglet infos pratiques – stages...

. Pour tout renseignement d'organisation, juridique (congrés, gratification, droits et obligation...) le très bon site : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20559>

Pour tous les détails sur la procédure de stage à l'UHA :

<https://e-services.uha.fr/fr/etudes-insertion-professionnelle/orientation-stages-insertion-professionnelle/stages-emplois.html?search-keywords=stage>

M1 Stage d'application pratique	
Durée	De 2 à 3 mois
Enseignant(s)	Encadrement conjoint tuteur professionnel / enseignant
Prérequis	Compétences et savoir-faire acquis lors des enseignements théoriques de M 1
<i>Objectifs</i> Éprouver l'acquisition des fondamentaux et de les consolider par l'observation en situation et par l'action (mission à réaliser)	
<i>Description</i> : Mise en situation professionnelle de l'ensemble des compétences acquises en formation dans le cadre de la réalisation d'une mission précise (recherche et préparation pour une exposition, réalisation d'un produit ou d'une action de médiation, d'animation, étude de cas). L'essentiel est, pour l'étudiant, de trouver les méthodes de travail (en particulier pour l'échange avec le commanditaire) et de mettre en œuvre les moyens lui permettant de faire aboutir un projet.	
Modalités d'évaluation	➤ Fiche d'évaluation par l'établissement d'accueil ➤ Evaluation par l'étudiant de son établissement d'accueil ➤ Rapport de stage sous forme d'un bilan professionnel La validité du stage est liée au respect de la durée minimum de deux mois. Une note inférieure à 7 ne permet pas la compensation avec les autres UE. Pour le stage, il n'existe pas de deuxième session (rattrapage)

M2 Stage en situation de responsabilité	
Durée	De 4 à 6 mois
Enseignant(s)	Enseignant-chercheur (directeur de mémoire) + professionnel (maître de stage)
Prérequis	Compétences et savoir-faire acquis lors des enseignements théoriques de M1 et de M2
<i>Objectifs</i> : Mise en situation professionnelle de l'ensemble des compétences acquises en formation au sein d'un organisme patrimonial. Ce stage peut se faire à l'étranger.	
<i>Description</i> : Dans le cadre d'une structure professionnelle, l'étudiant participe à la mise en œuvre d'un projet d'envergure. Il observe le fonctionnement, les enjeux, les relations, les difficultés internes et externes de la structure en participant aux tâches quotidiennes. Cette expérience doit être envisagée comme la première étape de l'entrée dans la vie professionnelle.	
Modalités d'évaluation	➤ Mémoire de réflexion sur la pratique professionnelle mise en œuvre/recherche appliquée (50%) ➤ Soutenance publique (50%) devant un jury composé d'un enseignant chercheur et d'un professionnel (généralement, le maître de stage).

GUIDE- CONFÉRENCIER

Le parcours Muséologie destiné à l'administration du patrimoine est doté d'un parcours complémentaire *Guide Conférencier* qui n'a pas de cours à proprement parler mais permet d'établir, avec les cours suivis en première et deuxième années, une Annexe au diplôme nécessaire à la délivrance de la carte de guide en Préfecture. **Ce parcours ne vous est pas accessible si vous êtes rentré directement en M2**

L'obtention de la carte professionnelle est ouverte :

1- aux titulaires du master Muséologie, muséo-expographie parcours Guide conférencier de l'UHA.

2 - aux titulaires d'un master justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines en référence aux compétences définies aux I et II de l'annexe II de l'arrêté du 9 novembre 2011, et ayant au minimum le **niveau C1** du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française.

La demande de la carte professionnelle de guide-conférencier se fait en préfecture. C'est une **démarche individuelle** dont vous êtes responsable. Les formulaires de demande sont disponibles sur les sites Web des Préfectures.

Elle doit comprendre : Le formulaire de demande, une lettre de demande énonçant, le cas échéant, les « mentions particulières » devant figurer sur la carte (spécialité de Master: archéologie, Histoire de l'art, architecture..., Mention des Langues (dont langue maternelle étrangère, langues régionales), une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, une photographie d'identité récente ; une copie du diplôme conférant le grade de master accompagné de l'Annexe descriptive au diplôme qui vous sera remise à la fin de votre scolarité entre fin novembre et début décembre.

Textes de référence :

- Articles L. 221-1 et R. 221-11 et suivants du code du tourisme, Décret n°2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques
- Arrêté du 9 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master
- Arrêté du 7 mars 2012 relatif à la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier

DISPOSITIFS PARTICULIERS

Faire certifier sa pratique de l'allemand, de l'anglais ?

Ces certifications peuvent être nécessaires à la mention de vos compétences linguistiques sur la carte professionnelle de Guide conférencier (niveau C1 uniquement) et d'une manière générale à vos évolutions professionnelles futures. La démarche d'inscription vous appartient.

Plus d'information : https://www.learning-center.uha.fr/opac/article/certifications-en-langues/uha_certification_langue

Echange ERASMUS

Un échange ERASMUS en M2 est possible, mais il faut que ce soit dans une université partenaire de l'UHA et/ou ayant un diplôme équivalent au vôtre. C'est par exemple le cas de l'université de Bologne en Italie. <https://www.campus-fonderie.uha.fr/partir-etudier-a-letranger/> . Pour toute question, prenez contact avec Mme Julia Lorber-Oneill.

Demander une période de césure ?

Ce dispositif (circulaire du Ministre de l'Enseignement supérieur N°2015-122 du 33/07/2015) vous permet, uniquement entre le M1 et le M2, de suspendre votre cursus notamment pour occuper un emploi dans le prolongement de votre stage, de suivre un engagement bénévole. Vous conservez notes et droit d'entrée en M2 pendant une année à l'issue de laquelle soit vous réintégrez le Master soit vous consolidez votre emploi. Demande à la Présidence de l'université après avis du responsable du parcours par l'intermédiaire du service de scolarité de votre diplôme, avant le 1er juin.

Validation d'acquis professionnels et personnels (VAPP)

Accordée sur dossier et avis d'un jury dépendant de la scolarité centrale de l'université ce dispositif est destiné aux candidats en reprise d'études ne disposant pas du diplôme ou du niveau d'études requis à leur entrée dans la formation.

Régime spécial d'études (RSE)

Les RSE ont pour objectif de permettre aux étudiants répondants à des statuts ou des contraintes spécifiques définis par le code de l'éducation de pouvoir bénéficier d'aménagements de leur cursus. La demande devant faire l'objet d'un dossier et d'une validation par un jury, elle doit être effectuée en amont de la nouvelle année universitaire.

- Dispense de cours

Hors RSE et VAPP il n'y a pas de possibilité d'obtenir de dispenses de cours

- Dispense d'assiduité

Il faut d'abord rappeler que l'assiduité est la clé de la réussite universitaire notamment d'un master aux contenus professionnels très spécifiques comme le vôtre. Cette dispense vous permet de conserver un emploi pendant un semestre de cours. Selon la politique du Master cette demande est éligible en fournissant un contrat de travail d'au moins 17,5h hebdomadaires et d'une attestation de l'employeur spécifiant les jours et horaires travaillés. Elle peut être totale ou partielle, ne peut concerner que les cours communs et généraux de M1 et doit faire l'objet d'un contrat pédagogique. Formulaire de demande au service de scolarité de la Faculté.

ORIENTATIONS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La formation offerte à l'UHA vous prépare plus particulièrement aux postes d'administration polyvalents dans les musées généralistes et les services patrimoniaux des collectivités territoriales (Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine notamment). Après le Master vous maîtriserez toutes les connaissances et techniques indispensables au soutien des projets de création et fonctionnement de services culturels généralistes ou spécialisés, de rénovations muséographiques, d'aménagement et de gestion de réserves, à tous les postes tournant autour de la médiation culturelle, de la documentation, de la conservation et de la régie des œuvres muséales.

La première voie professionnelle est celle de la fonction publique territoriale. Vous pouvez également vous présenter aux concours de chargés d'études documentaires du ministère de l'Education nationale ou du ministère de la Culture. Dans le domaine de la médiation culturelle, les filières avec des débouchés sont celles des services éducatifs ou culturels des sites et musées, les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine pour les villes et agglomération ayant obtenu le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Dans le secteur des métiers du guidage (guide conférencier, tourisme culturel) la formation permet d'obtenir, sur demande, la délivrance de la carte professionnelle. L'activité de guide-conférencier ne s'exerce toutefois que sous forme de vacations et constitue souvent une activité de complément plus qu'une activité professionnelle à plein temps.

Dans le domaine plus ouvert des musées associatifs, vous pouvez postuler aux postes de chargé de mission dans tous les secteurs de la gestion muséale.

Le secteur privé s'est également considérablement développé. Il comporte d'une part des poids lourds du loisir culturel (ex. : CultureEspaces) qui proposent proportionnellement peu d'emplois culturels qualifiés et stables, et d'autre part de nombreuses entreprises de petite taille (prestataires informatiques, muséographiques...). Ces secteurs permettent surtout de réaliser des missions à durée déterminée qui peuvent constituer la base d'une expérience professionnelle solide. Il est certes possible d'y faire carrière, mais les opportunités sont peu nombreuses.

Les secteurs public et para-public apparaissent donc comme les mieux à même actuellement d'assurer une carrière stable et sa progression. Les concours administratifs sont une voie essentielle pour consolider votre parcours professionnel à terme.

Concours administratifs

Fonction publique territoriale

Le guide des concours : <https://www.lagazettedescommunes.com/rubriques/metiers-concours/filieres/filiere-culturelle/> et le site : <https://www.concours-territorial.fr/>

- **Assistant ou Assistant principal du patrimoine et des bibliothèques (cat. B)**
- **Attaché de conservation (cat. A).** Il existe 5 spécialités : archéologie ; archives ; inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel

L'organisation de ces concours relève depuis 2010 de la compétence des centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) ou, le cas échéant, d'une collectivité locale. Les informations (calendrier, conditions d'accès, diplômes...) sont à rechercher auprès du centre de gestion organisateur. Attention ces concours ne sont pas organisés tous les ans ni dans toutes les régions. Des sujets et/ou rapports de jurys peuvent également être consultés sur les sites des différents centres (qui les mutualisent). Les ressources wikiterritorial.cnfpt.fr sont à éviter.

- **Animateur du patrimoine : Villes et Pays d'Art et d'Histoire**

L'animateur de l'architecture et du patrimoine est recruté comme agent titulaire de la Fonction publique territoriale ou comme agent contractuel à la suite d'une sélection sur épreuves (niveau bac+3) par la ou les communes signataires d'une convention avec le Ministère de la Culture. Une bonne connaissance générale de l'histoire de l'architecture et du patrimoine est appréciée. Le recrutement est organisé par les collectivités. C'est pourquoi il convient de s'adresser directement à elles pour obtenir les modalités d'inscription aux épreuves. Votre Master dans son parcours Guide Conférencier constitue une préparation à ce recrutement.

Fonction publique d'État

- **Conservateur du patrimoine**

Concours organisé par l'Institut National du Patrimoine et préparé par le Centre National de la Fonction Publique : voir <https://www.inp.fr/formation-initiale/concours-admission>

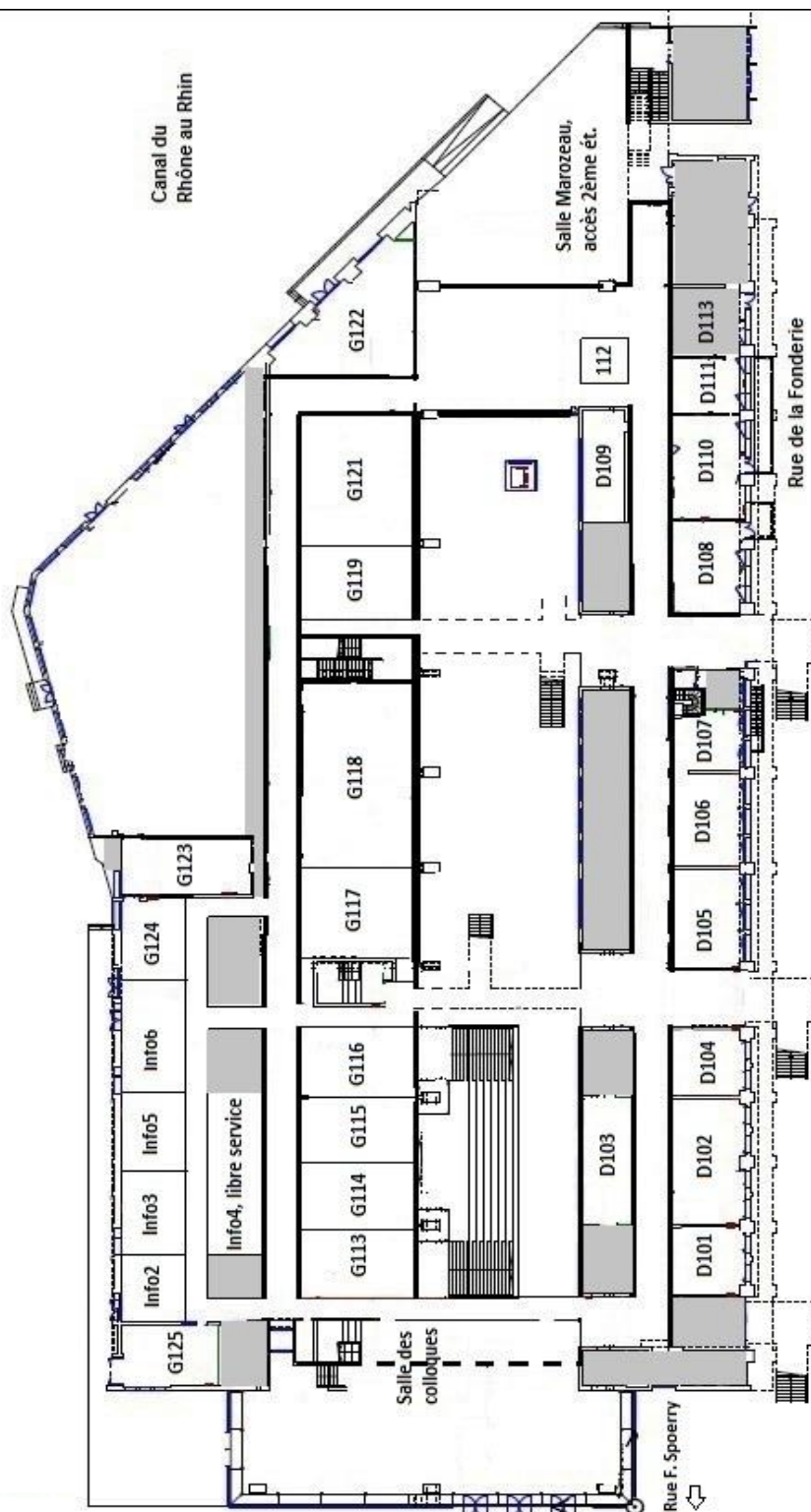
Pour les concours du Ministère de la Culture (chargé d'études documentaire, technicien des services culturels et des bâtiments de France, etc.), voir : <https://www.culture.gouv.fr/fr/nous-connaître/emploi-et-formation/concours-et-examens-professionnels>

- **Chargé d'études documentaires**

Exceptionnellement en 2026, un concours de « Chargé.e d'études documentaires » sera organisé : <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/emploi-et-formation/concours-et-examens-professionnels/filiere-de-la-documentation/charges-d-etudes-documentaires>

Inscriptions du 15 septembre au 20 octobre 2026

PLAN DE LA FONDERIE



CONTACTS

Éric **SERGENT**, Directeur du Master Muséologie, Muséo-expographie : eric.sergent@uha.fr

Régis **BOULAT**, Directeur du Département Histoire et patrimoine : regis.boulat@uha.fr

Odile **KPODEME**, Gestionnaire de Scolarité : odile.kpodeme@uha.fr / 03 89 56 82 26

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Du lundi au vendredi : **8h00-10h30** et **13h30-16h30**

En télétravail les lundis, les mercredis et les vendredis matin.

FERMÉ les vendredis après-midi